

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR L'OUVERTURE D'UNE SUCCESSION

- Acte de décès **original**
- Livret de famille du défunt, contrat de mariage, changement de régime matrimonial, jugement de divorce le cas échéant
- Noms, adresses, états civils **complets** des héritiers (copies livrets de famille, mention des mariages et divorces)
- Donation entre époux (ou nom et adresse du notaire ayant passé l'acte)
- Testament
- Adresses des banques, caisses d'épargne et CCP + numéros des comptes
- Adresses des Caisses de retraite + numéros des dossiers
- Copie des offres des emprunts en cours avec nom des banques, adresses, et numéros de dossiers
- Copie des cartes grises
- Titre(s) de propriété (ou nom et adresse du notaire ayant passé l'acte) + coordonnées du syndic de copropriété le cas échéant
- En cas de biens mis en location, informations concernant le bail et le locataire
- Copie des bulletins d'adhésion ou certificats de souscription des contrats d'assurances vie
- S'il y a lieu, indication sur les prestations spécifiques "dépendance" (aide sociale, fond national de solidarité, ...)
- Impôts restants dûs au jour du décès avec adresses des perceptions ou des trésoreries concernées.
- Pour le calcul des droits, donations antérieures consenties aux héritiers (ou nom et adresse du notaire ayant passé l'acte)
- Dons manuels
- Le relevé d'identité bancaire daté et signé des héritiers devra nous être adressé uniquement par voie postale ou remis en mains propres lors du rendez-vous

(Merci de bien vouloir verser à l'ouverture du dossier une provision sur frais de 500 €)